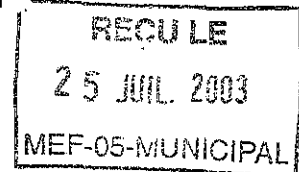




Le 24 juillet, 2003



Monsieur Stephan Doré
Président
Comité consultatif en environnement
MRC Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2

Objet: Contamination des sédiments des plages Southière et Municipale et du lit du ruisseau Castle

Monsieur,

Cette lettre est en réponse à la demande placée à l'attention de monsieur Yves D'Amboise, président-directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie concernant l'objet en titre et la pertinence d'une étude toxicologique des effets sur la santé humaine de la baignade aux plages ci-haut mentionnées.

Les concentrations en *chrome* et *nickel* ont été mesurées dans les sédiments au niveau des plages Southière et Municipale à Magog par le Groupe-conseil Roche. On sait que les critères de qualité des ces métaux dans les sédiments ont été établis pour la vie aquatique et qu'il n'existe pas au Canada de critères applicables à la protection de la santé et à la sécurité des baigneurs. Également, les transferts des métaux des sédiments vers l'eau sont faibles (Christian Gagnon, PhD, Environnement Canada, communication personnelle). Bien que la prise d'eau soit éloignée de l'embouchure du ruisseau Castle, les dosages du *chrome* et du *nickel* dans l'eau de la municipalité de Sherbrooke en provenance du lac Memphrémagog, ont été faits et démontrent des concentrations en dessous des normes.

Les voies d'absorption de ces métaux et le potentiel de risque chez l'humain sont connus. Voyons ce qui en est:

Nickel

Le *nickel* est une composante normale de la diète. Il est essentiel au maintien de la vie. En moyenne, un adulte en consomme de 100 à 300 µg/jour. La plus importante partie du *nickel* provient des aliments et, en deuxième lieu, de l'eau potable. Le *nickel* ne semble pas s'accumuler dans les poissons, les plantes ou les animaux de consommation courante. Une très petite quantité provient de l'air. Les quelques rares personnes manifestant une hypersensibilité aux métaux pourraient souffrir de dermatite lorsqu'en contact direct avec des pièces de monnaie ou des bijoux contenant du nickel (ATSDR, 1997).

...2



Chrome

Ce métal est aussi une composante normale et essentielle de notre diète. Il peut être absorbé par voie orale et par inhalation principalement. Selon les données du ministère de l'Environnement, le chrome identifié est de source naturelle et se présenterait donc sous forme non toxique. L'absorption par la peau est possible mais difficile et le risque de sensibilisation est faible (INERIS, 2000). Les poissons n'en accumulent pas.

Conclusion

il n'y a pas d'indication de procéder à une étude toxicologique des effets sur la santé humaine de la baignade aux plages Southière et Municipale en nous appuyant sur le fait qu'il y a peu de transfert de ces métaux des sédiments vers l'eau et que la peau en absorbe très peu. Nous tenons compte aussi du fait que cette contamination est probablement là depuis longtemps et qu'il n'y a jamais eu aucun cas rapporté de dermatite chez les usagers de ces plages.

Je demeure à votre disposition pour toute question complémentaire.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Louise Galameau, M.D., M.Sc., M.A.P.
Médecin-conseil

LG/sb

c. c. M. Roger H. Gagnon, directeur adjoint par intérim
Direction régionale de l'Estrie, Ministère de l'Environnement